



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

ÉDITION DU 17 MAI 2023

AVIS PUBLIC est donné que lors des séances ordinaires du conseil municipal du mois d'avril et de mai, le conseil a adopté les projets de règlement suivants:

- Projet de règlement no.534 modifiant la grille de zonage A-109 du Règlement de zonage no.452;
- Projet de règlement no.535 modifiant le Règlement no.517 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);
- Projet de règlement no.536 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage no.452.

UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AURA LIEU LE 7 JUIN 2023 À COMPTER DE 19H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 121, RANG CYR À SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE.


Au cours de cette assemblée publique de consultation, un membre du conseil expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Les projets de règlement peuvent être consultés sur le site internet de la municipalité au <https://www.st-cypriendenapierville.com/fr/municipalite/reglements-municipaux/>

Les intentions contenues dans ces projets de règlement sont les suivantes :

- Projet de règlement no.534 modifiant la grille de zonage A-109 du Règlement de zonage no.452 : le projet vise l'uniformité de la zone concernée avec les zones avoisinantes en matière de lotissement, d'implantation de bâtiment, de construction d'un bâtiment principal et contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;
- Projet de règlement no.535 modifiant le Règlement no.517 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) : le projet précise la procédure relative à l'adoption d'une résolution du conseil autorisant le projet particulier en conformité avec les dispositions législatives s'y rapportant et ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;
- Projet de règlement no.536 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage no.452 : le projet élargit la définition de la classe d'usage A1 – Agriculture sans élevage et A2 – Agriculture avec élevage et contient une disposition sujette à l'approbation référendaire.

Donné à St-Cyprien-de-Napierville, le 17 mai 2023.



James L. Lacroix
Directeur général
& greffier-trésorier

Hôtel de ville
121, Rang Cyr
St-Cyprien-de-Napierville
(Québec) J0J 1L0
Tél. : (450) 245-3658
Télééc. : (450) 245-7824